Journées de l'Agroécologie
3ème édition
30 janvier au 1er février 2020

RAPPORT

DyTAES

Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal

Acronymes

3AO : Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest
ACF : Action Contre la Faim
AFD : Agence Française de Développement
ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ASPH : Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique
AVSF : Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BMZ : Ministère fédéral de la Coopération économique de l'Allemagne
BOS : Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Émergent
CARI : Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERFLA : Centre d'Études de Recherche, de Formation en Langues Africaines
CILSS : Comité permanent Inter- états de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRDES : Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zone Subhumide
CNABio : Conseil National d'Agriculture Biologique au Burkina Faso
CNCR : Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNOP : Coordination Nationale des Organisation Paysannes
COASP : Comité Ouest Africain des Semences Paysannes
COPAGEN : Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique
DESIRA : Development-Smart Innovation through Research in Agriculture
DG-DEVCO : Direction générale du développement et de la coopération de la Commission Européenne
DP-ASAP : Dispositif de Recherche et d'Enseignement en Partenariat sur l'Intensification écologique et la conception des innovations dans les Systèmes Agro-Sylvo-Pastoraux de l'Afrique de l'Ouest
DUT : Diplôme UniversitaireTechnologique
DyTAES : Dynamique pour une Tranistion Agroécologique au Sénégal
Enda Pronat : Environnement Développement Action pour la Protection des Terroirs
ESS : Economie Sociale et Solidaire
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique
FONGS : Fédération des Organisations Non-Gouvernementales du Sénégal
GDRN : Gestion Durable des Ressources Naturelles
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRET : Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
GTAE : Groupe de Travail sur l'AE
IDR : Institut de Développement Rural du Burkina Faso
IED : Innovations Environnement Développement
IER : Institut d'Economie Rurale du Burkina Faso
INERA : Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles du Burkina Faso
INRAB : Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

IRD : Institut de Recherche pour le Développement
ISRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LMI-IESOL : Laboratoire mixte international Intensification Ecologique des sols cultivés en Afrique de L'Ouest
LMSF : Le Monde Selon les Femmes
MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ODD : Objectifs de Développement Durable
OGM : Organismes Génétiquement Modifiés
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OP : Organisations Paysannes
OSC : Organisations de la Société Civile
OVM : Organismes Vivants Modifiés
PATAE : Programme d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest
PCA : Présidente du Conseil d'Administration
PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PSE : Plan Sénégal Emergent
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
REVES : Réseau des communes et villes Vertes du Sénégal
RNFRS : Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal
ROPPA : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
TAE : Transition Agroécologique
TaFAé : Task Force multi-acteurs pour la pormotion de l'agroécologie au Sénégal
TIRPAA : Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation
UA : Union Africaine
UCAD : Université Cheikh Anta Diop
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNB : Université Nazi Boni de Bobo-Dsso
UPGC : Université Péléforo Gbon Coulibaly
UPOV : Union internationale pour la protection des obtentions végétales
WFD : Weltfriedensdienst e.V. (Service Mondial pour la Paix)

Sommaire

Cérémonie d'ouverture **5**

Présentation du processus de consultation et recommandations de la DyTAES **7**

Panel politique : Quels leviers pour soutenir la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest ? **10**
- Quelles sont les orientations stratégiques et politiques de votre institution en matière d'agroécologie?
- Quels sont les trois défis majeurs pour mettre à l'échelle l'AE ?
- Quelles sont les perspectives pour la Transition Agroécologique ?

Restitution des panels thématiques **14**
Panel 1 : Gouvernance des ressources naturelles 14
Panel 2 : Chaînes de valeur et services aux exploitations familiales 17
Panel 3 : Recherche-Formation-Vulgarisation de pratiques et innovations 18
Panel 4 : Politiques, lois et financements en faveur de la TAE 19

Restitution des travaux de groupe **22**
Construction et opérationnalisation du cadre de dialogue multiacteurs sur la TAE 22
Actions à inscrire dans la feuille de route pour la DyTAES (horizon 2021) 23

Cérémonie de clôture **26**

ANNEXES **27**

Depuis plusieurs décennies, des organisations de la société civile (OSC), des organisations paysannes (OP) et des institutions de recherche portent des initiatives pour développer l'agroécologie au Sénégal. Les communes membres du Réseau des communes et villes Vertes du Sénégal (REVES) jouent également un rôle moteur dans la TAE. L'Etat sénégalais dans la réorientation de sa politique de développement durable, a placé la transition agroécologique parmi les cinq initiatives majeures du Plan d'Action Prioritaire de la deuxième phase du Plan Sénégal Emergent (2019-2024).

Ce contexte favorable qui constitue une opportunité inédite pour une véritable mise à l'échelle de la transition agroécologique nécessite cependant une organisation du travail avec les différents acteurs autour de la co-construction du dialogue politique.

Dès lors, les acteurs de l'agroécologie (Société Civile et institutions de recherche) se sont engagés au sein de la Dynamique de travail pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES) pour co-produire un document de contribution aux politiques nationales.

Ainsi, dans l'optique de consolider cette dynamique nationale et de partager avec le gouvernement les recommandations de la société civile pour une transition agroécologique au Sénégal, la DYTAES a organisé la 3eme édition des journées de l'agroécologie, les 30 et 31 janvier 2020, au Musée des Civilisations Noires, à Dakar.

Cette 3ème édition des « Journées Agroécologiques » fut ainsi un premier pas dans la co-construction d'un cadre de dialogue politique. Elle a montré la nécessité d'agir conjointement pour sensibiliser l'ensemble des acteurs sur la transition agroécologique.

Ces deux journées ont mobilisé près de 400 participant-e-s provenant d'une diversité d'organisations (Organisations paysannes, Organisations de la Société Civile, institutions de recherche, Ministères sénégalais et burkinabé, partenaires techniques et financiers) et de pays de la sous-région Ouest africaine, de l'Europe et du Canada.

Le programme des journées a été structuré en six temps forts :

- La cérémonie d'ouverture présidée par le Professeur Moussa Baldé, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural du Sénégal (MAER) ;

- La présentation du processus de consultation et des recommandations de la DyTAES ;

- Un panel politique sur les leviers pour soutenir la transition agroécologique au Sénégal avec les représentants de la CEDEAO, de la Commission Européenne, de la coopération allemande, de la FAO, du ROPPA et du maire de Ndiob ;

- Des panels pour des échanges d'expériences sur la gouvernance des ressources naturelles, les chaînes de valeur, la recherche et la formation en agroécologie, et les politiques et lois favorables à la transition agroécologique.

- Des travaux de groupe pour dégager des idées de feuille de route pour consolider la DyTAES et mettre en place un cadre de dialogue sur la transition agroécologique.

- La cérémonie de clôture présidée par M. Abdou Karim Sall, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal (MEDD).

Ces journées ont été clôturées par la Soirée de l'Agroécologie, le 1er février au Grand Théâtre, en présence de 1500 participant-e-s provenant essentiellement du monde rural.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural du Sénégal. Ont également participé à la cérémonie d'ouverture :

- Mme Mariam Sow, Présidente de Enda Tiers Monde et M. Oumar Ba, Président du REVES, au nom de la Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES) ;

- M. Nadjirou Sall, Président du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) et Secrétaire Général du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) ;

- Dr. Yerima Borgui, Coordinateur Programme d'Appui à la Transition Agroécologique (PATAE) au sein de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

- M. Adama Savadogo, Directeur du Développement des Productions Agricoles au niveau du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydroagricoles ;

- Dr. Gouantoueu Robert Guei, Coordonnateur du Bureau Sous Régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour l'Afrique de l'Ouest et Représentant de la FAO au Sénégal.

La cérémonie a été introduite par **M. Amadou Kanouté, Directeur Exécutif de Cicodev Afrique, membre de la DyTAES**. Ce dernier a rappelé l'engagement de tous les acteurs de la société civile à travailler ensemble avec le gouvernement du Sénégal pour s'engager dans la transition agroécologique au Sénégal. Il a insisté particulièrement sur le rôle moteur des consommateurs dans ce processus de transfor-

mation du système alimentaire, pour passer d'une consommation militante à une consommation de masse.

Mme Mariam Sow, PCA d'Enda Tiers Monde, a exprimé sa satisfaction par rapport à la mobilisation de la diversité des participants qui confirme le niveau de prise de conscience général sur la nécessité d'agir ensemble pour apporter une alternative à la dégradation de l'environnement, de la santé humaine et animale dans un contexte de changement climatique. Elle a rappelé qu'au Sénégal, les productrices ont été pionnières dans l'agroécologie avec l'accompagnement des ONG.

M. Nadjirou Sall, au nom du CNCR et du ROPPA, a rappelé que depuis les années 90, le mouvement paysan a commencé à prendre conscience du niveau de dégradation des terres et de la nécessité de changer de système de production afin de préserver les ressources naturelles en vue de les transmettre aux générations futures. Il a ensuite rendu hommage à l'ONG Enda pour son accompagnement du mouvement paysan dans la recherche de solutions depuis plusieurs décennies. Il a également souligné l'importance capitale de l'implication des collectivités locales, en particulier, et de tous les autres acteurs, en général, dans la transition agroécologique. Il a enfin exhorté le soutien du MAER pour bâtir des conditions viables et durables avec les exploitations familiales. Et a terminé en renouvellant l'engagement du mouvement africain paysan d'agir pour la TAE.

Dr. Yerima Borgui, au nom du Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la CEDEAO est revenu sur les défis majeurs des secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques : insécurité alimentaire et nutritionnelle, adaptation au changement climatique, dégradation des ressources naturelles et disparition des savoir-faire traditionnels. Pour contribuer à relever ces défis, la CEDEAO, à travers son Programme Agroécologie (PATAE), entreprend d'agir actuellement dans les domaines de la promotion des initiatives agroécologiques, de la formation, de la vulgarisation des innovations, de la capitalisation, de la communication et de la contribution à la formulation des politiques publiques pour une transformation positive de l'agriculture ouest-africaine durable, propre, saine et performante. Il a terminé en souhaitant plein succès à cette troisième édition de l'agroécologie du Sénégal.

Dr. Gouantoueu Robert Guei, au nom du Directeur Général de la FAO, a exprimé sa gratitude à l'endroit du président, du MAER et tous les acteurs pour les efforts fournis pour une TAE au Sénégal. Selon la FAO, l'approche fondée sur l'AE permettra de développer des moyens de production et des systèmes alimentaires durables pour les générations futures, et ainsi contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 1, 2, 3, 8, 12, 13 et 15. Afin de soutenir les initiatives AE nationales et sous régionales, la FAO est entrain d'élaborer un programme sous régional de 10 ans en étroite collaboration avec les ministères des 15 pays de la CEDEAO. M. Guei a terminé en réaffirmant l'engagement de la FAO à soutenir la DyTAES.

Pr. Moussa Baldé, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural du Sénégal, a félicité la DyTAES, le gouvernement du Sénégal et les partenaires techniques et financiers pour leur engagement à soutenir la Transition Agroécologique (TAE). Il a confirmé l'engagement du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER) pour le portage institutionnel de la TAE au sein du gouvernement du Sénégal. Satisfait de la diversité des acteurs engagés, il a insisté sur le fait que l'adoption de l'agroécologie est une opportunité que les pays doivent saisir. Il a également recommandé à la DyTAES de se structurer dans un cadre formel pour poursuivre le dialogue avec l'Etat avec des mécanismes de coordination de la mise en œuvre. Au terme de son allocution, il a réitéré ses encouragements à tous les participants avant de déclarer ouverte la 3ème édition des Journées de l'Agroécologie.

Présentation du processus de consultation et des recommandations de la DyTAES

Cette session a été présentée par **M. Iba Mar Faye, Gret, membre de la DyTAES**

Au nom de la DyTAES, M. Faye a entamé son propos en posant la question suivante : « Comment parvenir à nourrir une population en croissance continue, par des systèmes alimentaires durables adossés à des modes de production, dont la durabilité est garantie ? »

Telle est la question qui se pose aujourd'hui à tous les pays, notamment à ceux de l'Afrique de l'Ouest, dans le contexte de dégradation de l'environnement, et de la menace climatique. Les défis liés à cette question interpellent tous les acteurs : Etats, producteurs, consommateurs, élus, partenaires techniques et financiers, chercheurs, entreprises privées,... La réponse aux défis soulevés par cette question reste politique. Elle l'est davantage si l'on prend en compte les questions sécuritaires, et de stabilité sociale, sous-jacentes que, « les émeutes de la faim » avaient révélés en 2007 et en 2008.
Les membres de la DyTAES sont conscients que les décideurs politiques africains font des efforts pour les relever. Conformément aux orientations de l'agenda 2030, sur les Objectifs de Développement Durable, et de celui 2063 de l'Union Africaine, le Plan Sénégal Émergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale à moyen et long termes, met en avant la transition agroécologique comme le chemin indiqué pour des systèmes alimentaires durables. En effet, le Président de la République compte sur l'initiative « PSE vert » pour « sécuriser, "voire sanctuariser" (...) l'alimentation des générations futures ». Cela témoigne d'une volonté politique forte, au plus haut sommet de l'Etat.

De son côté, la société civile sénégalaise a compris cet engagement politique, comme un appel à la mobilisation pour le changement, à l'action, comme une main tendue de l'Etat à tous les acteurs pour une forte contribution à la transition agroécologique.

En initiant ce cadre qu'est la DyTAES, « Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal », agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, usagers des forêts, citoyens-consommateurs, organisations communautaires, collectivités territoriales, organisations non-gouvernementales, chercheurs et entreprises privées, ont tous voulu répondre à cet appel. Engagés depuis longtemps dans des actions en lien avec la transition agroécologique, les membres de la DyTAES ont décidé de mettre en contribution, leurs expériences et leur engagement, au service, d'une dynamique nationale de transition agroécologique. Convaincus que dans le contexte actuel, la transition agroécologique est un choix, conforme au cadre politique et stratégique national ; convaincus aussi, que sur le chemin de cette transition, le Sénégal a des acquis majeurs, issus des actions, à la fois de l'Etat et d'autres acteurs, notamment, les exploitations familiales, la DyTAES pense qu'il est toujours possible de transformer les modes de production et de consommation malgré les contraintes.

Pour partager cet engagement porteur d'espoir, la DyTAES a fait montre, d'esprit d'inclusion, de transparence et de participation citoyenne dans le processus de construction de sa contribution.

A ce titre, ce processus a mobilisé plus d'un millier de personnes, pendant près de 5 mois de consultations réalisées dans les 6 zones éco-géographiques du pays, avec les acteurs à la base, ainsi que dans la capitale sénégalaise avec les consommateurs.

De Dakar en Casamance en passant par les Niayes, le sénégal oriental, la vallée du fleuve Sénégal et la zone sylvo pastorale, les membres de la DyTAES ont pu percevoir chez les communautés, les interrogations des femmes, gardiennes de la sécurité alimentaire des ménages, sur les difficultés plus accentuées, à remplir les greniers. Ils ont également pu mesurer, la diversité des questions restées sans réponse que le monde rural se pose, et qui sont liées à (i) la faible résilience face aux aléas climatiques et aux bio-agresseurs ; (ii) une utilisation excessive et non-durable des ressources naturelles telles que l'eau, le sol et la forêt ; (iii) une dépendance élevée, voire chronique aux intrants exogènes. Le diagnostic a également révélé les effets néfastes de la forte extraversion des modèles de consommation, sur la majeure partie des citoyens-consommateurs. Ces derniers ont du mal à accéder à des produits sains, et pourtant, pour des raisons nutritionnelles et sanitaires, ils souhaitent aujourd'hui, inverser leur modèle de consommation, en faveur des produits agroécologiques.

Ces situations ont interpellé la DyTAES dont, le processus de consultations a permis, à partir de l'identification de 15 principaux défis, de proposer des orientations politiques, et de formuler, des recommandations en faveur d'une transition agroécologique, centrée d'abord sur les exploitations familiales ASPH qui nourrissent les sénégalais.

La DyTAES appelle à la construction d'une politique intégrée et holistique, reposant, sur une intervention coordonnée, dans plusieurs secteurs, et capable de prendre en compte, le caractère multidimensionnel et transversal, de la transition agroécologique.

Quatre axes essentiels structurent cette proposition. Il s'agit de : (i) l'amélioration et la sécurisation des bases productives ; (ii) l'accroissement durable de la productivité et des productions ASPH ; (iii) la promotion des produits issus de l'agroécologie dans les chaînes de valeur ; (iv) l'amélioration de la gouvernance, des conditions cadres, et du financement du passage à l'échelle, de la transition agroécologique à l'horizon 2035.

Il est évident, qu'avec une telle perspective, le processus de la transition s'inscrit dans le long terme. C'est pour cette raison que, la DyTAES suggère de prendre en charge, dans un premier temps, des recommandations dont le traitement pourrait être engagé, dans le court terme. Ces dites recommandations sont globalement de deux types : (i) celles visant à renforcer les initiatives des acteurs déjà engagés dans l'agroécologie ; et (ii) celles concernant la création des conditions de mise en marche du processus de transition à l'échelle nationale.

Les recommandations à court terme sont les suivantes :

- Veiller à la cohérence des politiques et garantir une prise en compte plus accrue d'activités en lien avec la transition agroécologique dans les actions du Gouvernement ;
- Renforcer le contrôle de l'utilisation des produits chimiques, notamment pour préserver la qualité de l'eau ;

- Accompagner les exploitations familiales déjà engagées dans la TAE ou qui souhaitent le faire, par des mesures incitatives telles que des produits d'assurance agricole adaptés, amortissement des risques, formation-appui-conseil, infrastructures de stockage et conservation ;
- Subventionner et rendre visibles et accessibles les biofertilisants et les biopesticides pour les paysans engagés dans l'agroécologie ;
- Garantir la prise en compte des semences paysannes dans les politiques nationales, les droits des paysans à les échanger en application Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et le maintien du principe de précaution face aux OGM dans la loi sur la biosécurité ;
- Réduire le prix de l'eau productive et créer les conditions d'une bonne application de la GIRE, notamment au niveau local ;
- Soutenir dans les stratégies de reverdissement, la régénération naturelle assitée des essences forestières, en plus de l'application des dispositions du code forestier et des initiatives de reboisement et de mises en défens ;
- Promouvoir la simplification des plans d'aménagement pour donner plus de place aux collectivités territoriales et aux communautés dans la gouvernance des forêts ;
- Soutenir les initiatives de production de cultures fourragères et de valorisation des ressources alimentaires pour favoriser la complémentarité agriculture-élevage ;
- Promulguer, après avoir pris en charge les recommandations formulées par la société civile, le code pastoral et assurer sa vulgarisation et son application ;
- Adopter une loi foncière qui sécurise d'abord les droits des sociétés paysannes et des générations futures.

Pour ce qui est de la **création des conditions de mise en marche du processus de transition agroécologique**, la DyTAES recommande de :

1) Mettre en place un cadre national de dialogue regroupant tous les acteurs pour la transition agroécologique avec les préalables identifiés dans le document de contribution ;

2) Encourager et appuyer financièrement des expérimentations holistiques à l'échelle de communes ou de départements, où les acteurs locaux co-conçoivent et mettent en œuvre un plan territorial de transition agroécologique ;

3) Au cours de la première phase de dialogue politique, procéder avec les acteurs, à l'identification des priorités pouvant avoir un effet de levier pour la TAE et prendre des mesures pour bien les valoriser dans les expérimentations pilotes, ainsi que dans tout le processus de la transition agroécologique.

Ce document et ses recommandations, fruit d'un long processus, constituent le premier pas d'un cheminement avec l'Etat, dans le cadre d'un dialogue politique auquel la DyTAES appelle afin de créer un sursaut national décisif pour la transition agroécologique.

La TAE est un processus qui se construit de manière progressive. Mais, les membres de la DyTAES réitèrent leur ferme volonté d'avancer et l'espoir de voir se lancer et se consolider une dynamique nationale irréversible pour que le Sénégal puisse parvenir à nourrir une population en croissance continue, par des systèmes alimentaires durables adossés à des modes de production, dont la durabilité est garantie.

Panel politique : Quels leviers pour soutenir la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest ?

Ce panel qui a été modéré par **M. Mamadou Goïta, membre de la COPAGEN** a réuni six panélistes, à savoir :

- Monsieur Oumar Ba, maire de Ndiob, Président du Réseau des communes et villes Vertes du Sénégal (REVES), membre de la DyTAES,
- Monsieur Ibrahima Coulibaly, Président du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA),
- Dr. Yerima Borgui, Coordonnateur du PATAE au sein de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
- Dr. Eugène Rurangwa, fonctionnaire senior en Sol et Eau, Bureau sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO),
- Dr. Tharcisse Nkunzimana, Chargé de mission DG-DEVCO à la Commission Européenne,
- Dr. Bjorn Niere, Conseiller principal en politique du Ministère fédéral de la Coopération économique de l'Allemagne (BMZ)

Au cours de cette session, les panélistes ont été tous interpellés par le modérateur pour répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les orientations stratégiques et politiques de votre institution en matière d'agroécologie?
- Quels sont les trois défis majeurs pour mettre à l'échelle l'AE ?
- Quelles sont les perspectives pour la Transition Agroécologique ?

Selon Oumar Ba, la pertinence de l'agroécologie dépasse l'échelle du champ aujourd'hui, la question fondamentale est le passage à l'échelle

sur un territoire pertinent tel que la commune. De surcroît, l'AE ne se limite pas à la production, mais se structure autour de plusieurs aspects tels que : la reforestation, l'économie d'énergie, l'intégration agriculture-élevage, la transformation locale, et d'autres d'initiatives qui concourent à l'autonomisation et à la résilience de la communauté. Cette conception holistique qu'il a de l'agroécologie fait l'objet d'expérience dans sa commune à Ndiob située dans le Bassin Arachidier du Sénégal.

Pour lui, le principal défi de la TAE est la territorialisation des politiques agricoles. « On ne peut pas structurer la politique agricole autour de subventions uniquement, il est nécessaire d'accompagner les communautés à produire leurs propres semences et de sensibiliser les consommateurs pour qu'ils consomment les produits sains issus des terroirs ». Pour cela, il préconise comme mesure prioritaire la création de fonds nationaux accessibles aux exploitations familiales.

Ibrahima Coulibaly a rappelé les fondements des orientations stratégiques du ROPPA basés sur la déclaration de Nyélini de 2018, dans laquelle les mouvements sociaux ont défini leur vision de l'agroécologie qui repose sur les savoirs faire des paysans (Agroécologie Paysanne). Il a également rappelé qu'en Afrique de l'Ouest, il existe de nombreuses initiatives menées par une diversité d'acteurs sur les différents piliers de l'agroécologie, à savoir : la formation, la promotion des pratiques, la valorisation des produits, les partenariats entre agriculteurs et consommateurs, etc. Il a aussi évoqué l'existence de réseaux ouest-africains telle que l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) qui a, entre autres objectifs, le portage du plaidoyer pour l'intégration de l'AE dans les politiques nationales et sous régionales.

Selon M. Coulibaly, le plus grand défi est la mise en cohérence des politiques pour soutenir l'agriculture familiale : « Les Etats sont prêts à subventionner des tracteurs à 15 millions de FCFA et à financer les agro-industries, mais pas à acheter des charrettes pour aider les exploitations familiales à transporter la matière organique. » Il a également plaidé pour l'instauration d'un financement endogène de la recherche et dénoncé le fait que l'Afrique de l'Ouest est devenu l'espace le plus ouvert au marché international, avec un niveau de productivité très faible, ce qui empêche l'atteinte de la souveraineté alimentaire. Il a cité l'exemple du Kenya qui, en l'espace de 10 ans, en protégeant sa filière lait, a triplé sa production. Selon lui, en Afrique de l'Ouest, la protection des marchés est trop faible pour permettre le développement de filières locales. En ces propos il martèle : « Arrêtons d'importer du lait en poudre fait à partir d'huile de palme et produisons notre propre lait. »

En perspective, M. Coulibaly a insisté sur l'importance de continuer à travailler au niveau local en formant le maximum de jeunes et de femmes, au sein des fermes écoles. Il a terminé en mettant l'accent sur la nécessité de créer une conscience politique locale, avec l'appui des collectivités territoriales, en vue d'aller vers des communes agroécologiques afin d'inciter les Etats à s'engager davantage, car : « Nous savons qu'ils sont sous la pression des multinationales ».

Quant au **Dr. Borgui** (coordinateur du PATAE/CEDEAO), les Etats ouest-africains ont pris conscience des limites de l'agriculture productiviste grâce à l'appui et à l'insistance du ROPPA, ce qui valu à la CEDEAO à concevoir le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dont le premier axe consiste à promouvoir une agriculture riche, conservatrice des ressources naturelles, performante et qui assure de façon saine la nutrition des populations africaines. Un programme de promotion de l'AE (PATAE) a également été initié dans 5 pays, dont le Sénégal, avec l'appui de l'AFD et de l'UE (à hauteur de 16 milliards d'euros). Il s'appuie sur les expériences des acteurs à la base à travers des consortia d'acteurs (ONG, recherche, collectivités locales, secteur privé) pour faciliter la mise à l'échelle et l'intégration de l'agroécologie dans les politiques nationales. Et pour que l'AE soit prise en compte dans les politiques nationales, il faut que la société civile participe aux cadres d'élaboration des politiques nationales et régionales.

L'un des défis majeurs consiste à faire face au lobbying des firmes agroindustrielles. Entre autres mesures incitatives de soutien aux productions locales, notamment la régulation des marchés des denrées alimentaire, la

CEDEAO a mis en place une « offensive lait » qui devrait permettre de régler l'importation de «faux lait » et d'encourager la production régionale. La CEDEAO n'a pas la capacité de forcer les Etats à augmenter leurs taux douaniers, mais elle peut soutenir la production locale à travers des programmes.

Dr. Rurangwa a rappelé que le constat global de toutes les communautés au niveau mondial qu'est que l'agriculture, telle qu'elle est pratiquée actuellement n'est plus viable, d'où la nécessité de changements radicaux. En effet, la FAO repose ses orientations stratégiques sur l'incitation des Etats à soutenir des modèles de transformation des systèmes de production basés sur les 10 principes de l'agroécologie. L'un des défis majeurs de la TAE est de trouver comment produire plus avec peu de ressources, et l'autre s'agit de convaincre l'ensemble des décideurs politiques à s'engager dans une transition écologique globale (agriculture, industrie,...). Cela pourra se faire avec l'appui des partenaires au développement et de l'ensemble des acteurs.

Pour y arriver, M. Rurangwa recommande d'insister sur le changement de mentalités à tous les niveaux (décideurs politiques, producteurs, consommateurs,...) et sur la coordination des actions. La FAO soutient ce changement, depuis 2014, avec l'organisation de symposia sur l'AE dans tous les continents et au niveau international avec les partenaires financiers et politiques pour discuter de la mise à l'échelle des initiatives AE. Au niveau régional, la FAO est en étroite collaboration avec la CEDEAO pour le développement d'un programme d'investissement en AE de 10 ans. Des études sont en cours et des ateliers prévus dans tous les pays concernés avec l'ensemble des acteurs pour préparer ce programme. A travers ce programme, la FAO pourrait soutenir les PME et producteurs engagés dans l'AE.

Dr. Nkunzimana, quant à lui, l'Union européenne (UE) et tous les pays membres sont aujourd'hui convaincus par l'agriculture durable et la nécessité de changer de systèmes alimentaires. Ils se sont engagés dans ce changement à travers plusieurs instruments depuis 2017. C'est l'exemple du programme DESIRA (Development-Smart Innovation through Research in Agriculture) soutenu par la Direction Générale DEVCO pour mettre l'innovation et la recherche au service du développement en mettant l'accent sur les pratiques agricoles durables (300 millions d'euros). Au Sénégal, Mali et Burkina Faso, le projet DESIRA Fair qui vise l'intensification agroécologique est entrain de démarrer sous la coordination du CIRAD. Avec le nouveau cycle de programmation 2020-2027 de l'Union Européenne, l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables sera une priorité.

Selon Dr. Nkunzimana, la TAE fait face à plusieurs défis que sont : i) repenser les services d'appui conseil aux producteurs ; ii) mettre en place des instruments financiers pour impulser un changement d'échelle ; iii) accompagner les producteurs par des mécanismes institutionnels qui leurs permettent de bénéficier d'une plus value au niveau du marché ; iv) sécuriser l'accès à la terre des petits producteurs pour leur permettre d'investir durablement.

Sur les questions de régulation du marché, il a tenu à souligner que l'UE n'a aucun pouvoir devant une multinationale qui pratique du dumping sur le marché donné. Elle ne peut que lui demander de bien étiqueter ses produits.

Dr. Niere a rappelé qu'en 2017, l'agroécologie a été adoptée par le parlement allemand qui a exigé à la BMZ l'augmentation des budgets alloués à l'agriculture durable. C'est ainsi que des projets sont mis en œuvre tels que :

- Réhabilitation de la fertilité des sols (150 millions d'euros)
- Centre d'innovation verte (450 millions d'euros)
- Pôles de connaissance en AEB en Afrique de l'Ouest, du Nord, du Sud et du Centre, mis en place au Sénégal par Enda Pronat, Agrécol et FENAB.

Pour la BMZ, l'AE concerne à la fois l'atteinte de la sécurité alimentaire, les régimes alimentaires, la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques, etc. Elle repose sur la co-construction de connaissances à la base et scientifiques.

Il y a une bonne dynamique en Afrique de l'Ouest sur l'AE, le défi est de convaincre les sceptique par des preuves scientifiques que l'AE est viable sur les plans économique et environnemental et d'alimenter le débat au niveau inter-

national en profitant de l'agenda climatique. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer l'AE dans les systèmes alimentaires en répondant aux enjeux de genre et de l'emploi des jeunes.

En réponse aux différentes contributions des panélistes sur les trois questions qui leurs ont été posées, des participants ont partagé leurs points de vue qui se résument comme suit :

- l'AE est un projet de société qui vise le développement durable sur tous les plans (social, économique, environnemental, culturel et politique) ;
- les défis sont multiples : la volonté politique des Etats, l'adaptation au changement climatique, l'emplois des jeunes, les systèmes alimentaires territorialisés durables, la gouvernance des ressources naturelles, l'intégration de l'approche genre dans la TAE, le passage du marché de niche au marché de masse, la co-construction des connaissances (paysannes-scientifiques), la dépossession culturelle des paysans, le décloisonnement des secteurs (agriculture, énergie,...) pour apporter de réelles transformations ;
- les semences paysannes sont « criminalisées » via l'adoption de lois défavorables ;
- il est nécessaire de lier la TAE à la transition énergétique, ne serait ce que sur les process de transformation, de conservation ;
- il faut agir vite, continuer d'informer et de former tous les acteurs, accompagner les micro-entrepreneurs engagés dans la TAE, notamment les producteurs d'intrants organiques ;
- il faut repenser les modes de financement : orienter les subventions vers le marché plutôt qu'au niveau du producteur ;
- le Fond Vert Climat pourrait être un instrument de financement de la TAE, mais qu'il est difficilement accessible aux organisations africaines qui ont besoin d'un renforcement de capacités pour y accéder ;
- un fond devrait être logé au niveau de la CEDEAO pour financer la TAE.

Restitution des panels thématiques

Suite à la session portant sur le panel politique, les quatre panels thématiques de partage d'expérience des participants sur :

1. la Gouvernance des ressources naturelles ;
2. les Chaînes de valeur et services aux exploitations familiales ;
3. la Recherche-Formation-Vulgarisation de pratiques et innovations ;
4. les Politiques, lois et financements en faveur de la TAE.

La restitution de l'économie des discussions de cette session a été animée par **Mme Yacine Ndour de la FAO** avec l'appui d'autres membres de la DyTAES, en l'occurrence :

- M. Mamadou Fall (Directeur de IED Afrique) – panel 1,
- Mme Khady Ndoye (Chargée de projet à Cicodev Afrique) – panel 2,
- M. Jonathan Azevedo (Animateur de la TaFAé et Coordinateur de la Plateforme des ONG européennes au Sénégal) – panel 3
- Mme Laure Diallo (Chargée de suivi-évaluaton à Enda Pronat) – panel 4.

Panel 1 : Gouvernance des ressources naturelles

Dans ce panel, 4 expériences ont été présentées.

1. **Genre, agroécologie et sécurisation foncière (LMSF/Enda Pronat/RNFR)**

La communication a été faite par trois organisations qui ont travaillé ensemble sur le sujet : Enda Pronat, Le Monde Selon les Femmes (LMSF) et le Réseau national des femmes rurales du Sénégal (RNFRS). Selon Elhadji Faye d'Enda Pronat, la dimension genre dans l'agroécologie est fondamentale, elle est liée à la dimension

foncière. Dès les premières expérimentations sur l'agroécologie dans les années 80, les femmes ont rencontré des difficultés pour accéder durablement aux terres. Des recherches participatives ont été développées pour essayer
de trouver des solutions au niveau communautaire car il s'agit, avant tout, d'un problème d'ordre culturel. Sur le plan politique, Enda Pronat a appuyé la création du Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal en 2001 pour porter le plaidoyer de l'agroécologie et de la sécurisation foncière.

Dans ce cadre partenarial sur les questions de recherche, Sophie Charlier de LMSF a évoqué la recherche-action qui a été menée pour intégrer le genre dans l'agroécologie à travers un cadre d'analyse basé sur sept axes : (i) accès aux ressources, (ii) destination de la production et accès aux marchés et aux revenus, (iii) filières et transformation des produits pour un travail digne avec une rémunération juste, (iv) enjeux de violence, (v) enjeu de sécurité alimentaire, (vi) importance des savoirs locaux en lien avec la recherche qui doit adapter ses sujets de recherches aux besoins des femmes rurales, (vii) coresponsabilité entre Homme et Femme, dans les familles, mais aussi dans les espaces de décision.

Les résultats de la recherche ont permis d'agir sur leviers d'action qui ont été identifiés, notamment le renforcement de capacités des femmes, pour une meilleure prise en compte de la dimension genre dans la transition agroécologique comme en a témoigné Thérèse Mbaye du RNFRS. En effet, ce réseau qui regroupe 102 organisations membres, soit 35 000 membres et qui a pour mission de défendre les causes des femmes, a participé à plusieurs plaidoyers au niveau national et international sur l'accès sécurisé des femmes au foncier en lien avec l'agréocologie. Au niveau local, les membres du RNFRS ont bénéficié de renforcement de capacités et mené un plaidoyer pour l'accès des femmes aux délibérations de parcelles à usage agricole. Aujourd'hui les femmes rurales ont la possibilité de déposer et suivre les délibérations dans les mairies, et de négocier avec les maires pour diminuer les coûts d'accès aux plans et frais de bornage pour l'accès aux terres. Cependant, certains défis demeurent : i) le manque de ressources financières au niveau des mairies pour conduire les processus de régularisation foncière, ii) la mobilisation des conseillers pour les délibérations foncières, iii) l'accès des femmes au foncier sans diviser les familles, iv) la lutte contre l'accaparement pour que les terres restent dans les mains des populations et pour les générations futures.

2. **La gestion des ressources pastorales (Safiatou Baldé Loum, CERFLA)**

L'exposé de cette expérience a mis l'accent sur la marginalisation spatiale des activités pastorales, notamment au niveau du ranch de Doly.

CERFLA accompagne des familles dans les cultures fourragères pour diminuer leur vulnérabilité économique et soutient les communautés à travers un plaidoyer pour que ce domaine du ranch de Doly soit exclusivement réservé au pastoralisme. En 2012, le Président de la République s'est engagé à préserver la vocation pastorale du ranch. Cependant, le décret n'est pas encore sorti. Le code pastoral n'est toujours pas voté à l'Assemblée Nationale non plus, malgré l'élaboration d'un avant-projet avec le ministère de l'élevage qui contribue à la GDRN.

CERFLA accompagne aussi des collectivités locales dans la mise en place d'unités pastorales et de cadres de concertation sur la gestion des ressources naturelles, plus spécifiquement sur l'aménagement et la gestion des espaces. Avec l'ensemble des leaders et services techniques, ils se concertent pour délimiter les espaces voués à l'agriculture, à l'installation des transhumants, au pastoralisme et à l'habitat.

3. **La gestion durable des forêts (Serigne Segnane, CNCR)**

Cette expérience est en cours de développement dans onze communes de la région de Kolda où le trafic de bois et l'avancée du front agricole risquent de conduire à la disparition de la forêt. Le diagnostic effectué a montré que les communes manquent de moyens et de compétences pour agir. Pour y palier, le projet : i) renforce les capacités et sensibiliser les commissions environnementales, ii) appuie la mise en place d'une plateforme départementale de gouvernance forestière pour faciliter le dialogue entre les communes, iii) appuie les initiatives locales en lien avec la préservation de la forêt et le développement d'activités économiques, de mise en défens, de mise en place de

forêts communautaires, iv) prône la transparence sur la gestion des recettes forestières et leur réinjection par les conseils municipaux dans la protection forestière. Grâce aux sensibilisations, les exploitants forestiers essayent d'améliorer leur gestion de la forêt.

4. **La gestion intégrée des Ressources en Eau (Hamet Diallo, Gret)**

La GIRE est un concept nouveau, engagé au Sénégal depuis 2007 avec la Direction de gestion et de planification des ressources en eau (DGPRE). Ce n'est pas une compétence transférée, mais on note la volonté de l'Etat depuis quelques années d'y associer les populations.

Dans la zone des Niayes, on note de plus en plus de difficultés pour les exploitations familiales d'accéder à l'eau productive en raison d'usages multiples. Agir sur la ressource en eau permet de préserver les activités socio-économiques de la zone. Le projet du Gret a appuyé : i) la mise en place d'un cadre de concertation, ii) les activités de Plateformes locales pour améliorer la gestion de l'environnement (diagnostics sur les pesticides, campagnes de reboisement,...), iii) la mise en place d'une gouvernance locale pour le partage équitable des ressources en eau sur la base de quotas. Le projet préconise la mise en place d'une réglementation par l'Etat pour que les agriculteurs puissent travailler à côté des industriels sur la base de quotas affectés. Ainsi, le code de l'eau doit être revu pour que les collectivités locales puissent contrôler leurs ressources en eau (le prochain code sera voté en juin 2020).

Lors des discussions, suite aux exposés des quatre communications du panel, les participants ont formulé les recommandations suivantes à l'endroit de l'Etat :

Sur les plans politique et institutionnel

- Poursuivre les réformes qui concernent la gouvernance des ressources naturelles et signer des décrets pour leur mise en application (foncier, code pastoral, code de l'eau, décret sur le Ranch de Doly,...) ;
- Renforcer la cohérence des politiques publiques avec une approche holistique, participative et inclusive de la TAE ;
- Réviser et mettre en œuvre la stratégie régionale d'aménagement du territoire en milieu rural ;
- Responsabiliser les collectivités territoriales et autres usagers en transférant une partie des compétences de la gouvernance de l'eau ;
- Mieux intégrer la dimension genre dans la TAE en accroissant par exemple les investissements dans les maillons des filières où les femmes sont plus présentes (transformation, commercialisation) ;
- Renforcer les ressources financières des communes pour faciliter la TAE ;
- Valoriser l'intercommunalité autour de programmes de gouvernance et de valorisation des ressources naturelles partagées ;
- Renforcer la politique d'agroforesterie à travers la mise en place d'une politique ou d'un programme interministériel ;
- Adopter une diplomatie forestière qui permettra de régler la question de la dégradation (surexploitation) des forêts à la frontière avec la Gambie ;
- Organiser de larges concertations avec les citoyens sur la gouvernance du pétrole au Sénégal pour une gestion transparente ;
- Renforcer la prise en compte de la gestion durable des terres (GDT) dans les politiques et dans l'animation du CNIS/GDT

Sur le plan opérationnel

- Avoir une entrée par les territoires ;
- Renforcer le dialogue avec les citoyens à travers les réseaux existants ;
- Veiller à la transparence dans la gestion des recettes tirées de la gouvernance des ressources naturelles des collectivités territoriales ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les impacts environnementaux et socio-économiques lors de la mise en place de projets d'infrastructures
- Renforcer les capacités des acteurs à la base sur la GDRN
- Renforcer les capacités des élus sur les lois et veiller à leur application ;
- Renforcer les capacités des commissions environnementales ;
- Valoriser les cadres locaux de concertation pour faciliter la TAE ;
- Intégrer dans les curricula l'éducation environnementale

Panel 2 : Chaînes de valeur et services aux exploitations familiales

Dans ce panel, 3 expériences ont été partagées :

1. **Valorisation du mil et du maïs (Oumar Ly, FONGS)**

L'expérience présentée a été portée par la FONGS en collaboration avec l'Association SOL et avec l'appui de l'AFD. Elle s'articule autour de : (i) la contractualisation avec près de 150 producteurs de mil et de maïs dans les zones de Kaffrine, Thiès et Diourbel ; (ii) le renforcement des capacités de 180 transformatrices et 70 boulangers sur des techniques d'incorporation des farines de mil et maïs dans la panification, sur l'hygiène et la qualité ; (iii) la mise en place d'unités de stockage et de transformation (minoterie) ; et la formation des acteurs respectifs de la chaîne de valeur.

2. **Chaîne de valeur élevage (Idrissa Ndour, AVSF)**

La communication qui a été faite à ce sujet s'agit d'une initiative portée par AVSF et mise en œuvre au Ferlo et en Casamance. Elle consiste en une diversité d'actions sur des chaînes de valeur et services aux exploitations familiales notamment le développement de 34 périmètres maraîchers d'un ha au profit des femmes, le renforcement de capacité dans les techniques de production de fertilisants organiques et biopesticides, la promotion de la stabulation et le développement de cultures fourragères dans l'accompagnement des acteurs de la filière lait…

La présentation a fait ressortir de multiples interventions en amont de la chaîne avec des résultats probants, mais les questions sur l'aval et la durabilité économique n'ont pas été prises en charge.

3. **Système Participatif de garantie (Souleymane Yougbare, CNABio du Burkina Faso)**

L'exposé a porté sur un modèle de certification alternative basée sur une approche participative et à coût réduit pour faire face aux systèmes de certifications internationales. La valeur ajoutée de cette initiative pour les producteurs reste la confiance des consommateurs, l'assurance du producteur et l'amélioration de la qualité. Cependant, la faible disponibilité des données de production et des intrants couplée à une non maitrise de la traçabilité, une complexité des outils de contrôle et le manque de financement constituent des contraintes pour cette initiative.

Ce panel a suscité beaucoup d'échanges avec les participants et peuvent être retenus comme enseignements des discussions :

- Le lien entre les différentes initiatives et les consommateurs a été faiblement abordé, alors que la durabilité de la chaîne de valeur dépendra de l'inclusion et de l'engagement des consommateurs ;
- La territorialisation des activités agroécologiques et l'implication des collectivités territoriales est un gage de succès. Les différentes présentations n'ont pas fait ressortir leur articulation avec les collectivités territoriales ;
- La question de la rentabilité du point de vue de chaque acteur de la chaîne (producteur, transformateur, commerçant) doit être prise en charge sérieusement. A titre d'exemple, certains participants ont questionné la capacité des superficies maraîchères de l'expérience d'AVSF à nourrir et à enrichir les femmes ciblées ;
- La mise à l'échelle demeure un défi permanent à relever. Il faudrait impérativement réfléchir à aller au-delà des échelles d'intervention actuelles et toucher le grand nombre lorsque de bonnes pratiques ont été testées avec succès ;
- L'importance des données et de la traçabilité a été mise en exergue notamment avec les innovations introduites par le système participatif de garantie de CNABio. Au-delà, le recours à la science et à la recherche sont nécessaires pour documenter ces différentes expériences, assurer le suivi et capitaliser les leçons apprises.

Par ailleurs, les échanges avec les participants ont soulevé les questions suivantes :

- La nécessité d'harmoniser les cahiers de charge entre les Etats africains sur la certification des produits agroécologiques ;
- L'établissement du lien entre agroécologie et déchets dans les chaînes de valeur ;
- L'importance de la vente directe comme élément capital pour lier les producteurs et les consommateurs ;
- La prise en compte des jeunes dans les recommandations.

Panel 3 : Recherche-Formation-Vulgarisation de pratiques et innovations

Ce panel a compté six expériences partagées par une organisation, chacune en lien avec les questions de recherche, formation et diffusion des pratiques agroécologiques. Regroupées en trois catégories, les communications ont porté sur : i) Outils et méthode d'évaluation de l'AE ; ii) Recherches scientifiques sur l'intensification des pratiques AE ; iii) Formation et transmission des savoirs de l'AE.

1. **Outils et méthode d'évaluation de l'AE (SOS-Faim / GTAE)**

Dominique Morel de SOS Faim a présenté son guide d'autodiagnostic des pratiques AE en milieu paysan. Ce guide permet aux OP de définir, à travers un processus participatif et inclusif, le niveau d'application des pratiques AE à l'échelle du terroir.

Mathieu Bertrand du GTAE (Groupe de Travail sur l'AE composé de Agrisud International, du GRET, d'AVSF et du CARI) a présenté un outil méthodologique pour l'évaluation des conditions de développement de l'agroécologie. Cet outil s'appuie sur deux démarches méthodologiques structurant l'évaluation : i) l'outil-diagnostic de système agraire adapté à l'évaluation de l'agroécologie ii) la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation adapté à l'évaluation de l'agroécologie Le guide est destiné principalement aux acteurs du développement et se veut un outil simple d'utilisation avec une méthodologie fiable et commune permettant la production systématisée de références qui manquent encore souvent aujourd'hui pour promouvoir et accompagner le développement de l'agroécologie.

2. **Les recherches scientifiques sur l'intensification des pratiques AE (LMI IESOL/ ASAP)**

Laure Tall de l'ISRA, co-directrice du LMI IESOL (Laboratoire mixte international Intensification Ecologique des sols cultivés en Afrique de L'Ouest) a présenté une plateforme de Recherche et de Formation au service de la Transition Agroécologique qui fédère un collectif de chercheurs et enseignants-chercheurs au Sénégal et au Burkina Faso autour de la connaissance du bio-fonctionnement des sols. L'objectif du LMI IESOL est de concevoir des stratégies durables d'intensification des systèmes de culture en Afrique de l'Ouest, basées sur des approches d'ingénierie agroécologique. Il comprend la TAE comme : i) une adaptation des pratiques agricoles ; ii) la réduction de l'empreinte écologique ; iii) l'adaptation au changement climatique

Suite à la présentation de cette plateforme principalement analytique, il a été présenté l'expérience au Burkina Fasso du Dispositif de Recherche et d'Enseignement en Partenariat sur l'Intensification écologique et la conception des innovations dans les Systèmes Agro-Sylvo-Pastoraux de l'Afrique de l'Ouest (DP ASAP).

Le DP ASAP, basé au CIRDES à Bobo-Dioulasso, est un consortium d'institutions de recherche et d'enseignement internationale (CIRAD), sous-régionale (CIRDES) et nationale : Bénin (INRAB), Burkina Faso (INERA, IDR/UNB), Côte d'Ivoire (UPGC) et Mali (IER).

Il a pour objectif de contribuer à concevoir des systèmes de polyculture-élevage plus productifs et plus durables par une approche de recherche en partenariat, en mobilisant les principes de l'intensification agroécologique.

Les innovations élaborées sont le fruit de co-construction, dans lesquelles paysans et chercheurs confrontent leurs visions de l'agroécologie ; les paysans partagent leurs savoirs et connaissances empiriques des systèmes et les chercheurs quant à eux mobilisent des outils telles que la modélisation ou la prospective territoriale pour simuler différents types de changements de pratiques et leurs impacts à différentes échelles.

3. **La formation et la transmission des savoirs de l'AE (DIAADEM / Ndem)**

Cheikh Loum de l'ONG Eclosio a présenté l'initiative DIAADEM (Dispositif d'Accompagnement à Distance d'Expérimentations Multipartenaires) sur les biofertilisants. Il s'agit d'un réseau d'expérimentations multi-acteurs créé en mai 2019 initié par le consortium CNCR, Eclosio, LCM (ISRA/IRD/UCAD) en partenariat avec ANCAR, ACF, les GIE.

Des producteurs partenaires ont été : i) formés sur les techniques de biofertilisation, ii) sensibi-

lisés à l'agroécologie, et iii) formés aux techniques de mise en place, de suivi, de collecte de données et d'analyse des essais au champ. Ces agriculteurs impliqués pourront former d'autres agriculteurs pour atteindre un nombre plus grand de producteurs. Les échanges de savoirs et de connaissances sont facilités par la mise en place d'une plateforme numérique, disponible sur smartphone. La demande d'inoculum, notamment, ne cesse d'augmenter et beaucoup de producteurs sollicitent une mise en place d'unité de production de biofertilisant dans diverses zones pour faciliter et permettre sa disponibilité et sa diffusion.

Berta Gielge de l'ONG des villageois de Ndem, a présenté une dynamique communautaire qui a permis d'améliorer les conditions de vie des populations et de freiner l'exode rural en adaptant les savoirs traditionnels aux techniques plus récente de l'agroécologie. Depuis 2014, l'ONG s'est engagée dans un projet de démonstration de l'agroécologie dans le cadre de la revalorisation du site historique de Mbacké Kadior. Dans le cadre de ce projet, l'ONG des Villageois de Ndem travaille en partenariat avec l'association française de solidarité internationale, SOL. Sur le long terme, le projet vise à développer des modèles techniquement et financièrement reproductibles basés sur une utilisation durable des ressources qui seront diffusés et répliqués dans d'autres communautés.

En somme, les 6 initiatives présentées dans ce panel ont mis l'accent sur :

- Les besoins de vulgarisation des savoirs scientifiques pour de meilleurs relais auprès des producteurs ;
- Le secteur de la pêche et de l'aquaculture fait moins l'objet de recherche ;
- La mutualisation des initiatives d'échanges et de partage doit être encouragée ;
- La question du passage à l'échelle reste déterminante : « La démultiplication des expériences peut permettre le passage à l'échelle. Comme dans l'ordre du vivant, il n'existe rien de parfaitement identiques. Il est nécessaire de partager les expériences avec les autres afin d'encourager la mise en place d'initiatives parallèles ».

Les participants ont également tenu à préciser qu'il existe une diversité de formations en agroécologie au Sénégal tel que le DUT de l'Université de St Louis, la licence en Agriculture Biologique et Ecologique de l'UCAD, les fermes écoles de Kaydara, de Nguelack, de Beer Shéba, etc.

Panel 4 : Politiques, lois et financements en faveur de la TAE

Dans ce panel, 5 organisations ont présenté leurs initiatives en lien avec les politiques et lois favorables ou défavorable à la TAE, du niveau international jusqu'au niveau communal, en passant par le régional et le national.

1. La Transition AE au niveau international (Emile Frison, IPES Food)

Pour IPES Food, le défi est de changer de paradigme pour aller vers des systèmes AE diversifiés sur les plans économique, environnemental, santé, social et culturel. Il existe toujours des verrous au niveau mondial (Cf. Rapport IPES FOOD de l'université à la diversité) parmi lesquels, la concentration du pouvoir.
Le potentiel de l'AE est désormais reconnu au niveau international (cf. rapports IPBES sur la dégradation des terres, la biodiversité et TEEB-AgriFood, 2018, sur l'alimentation saine et le potentiel de l'AE, HLP sur les approches AE, 2019, GIEC sur le CC et l'utilisation des sols,...). On assiste depuis ces trois dernières années à une accélération de la reconnaissance de l'AE au niveau des bailleurs de fonds, même si certains n'utilisent pas le mot.

Au niveau international, certains Etats ont pris des engagements forts. C'est le cas de l'Etat indien du Sikim qui fut le premier Etat a passé au 100% biologique.

2. Règlement sous régional sur la biosécurité (Dr Dayo, expert du CILSS)

Le processus d'élaboration du règlement a démarré depuis les années 2000 avec le développement des OGM et des craintes sur les risques pour la santé et l'environnement. En 2005, le CILSS a élaboré la première convention cadre sur la biosécurité, suivi par l'UEMOA, puis la CEDEAO qui, à partir de 2008, ont adopté une approche concertée. Il s'en est suivi, en 2010, l'élaboration d'un avant-projet de règlement à partir de consultations menées dans les 17 pays de la région et d'un atelier régional des organisations de la société civile.

Ledit Règlement établit un cadre juridique et institutionnel pour prévenir, réduire ou éliminer les risques potentiels ou avérés liés à l'utilisation de la biotechnologie. Il s'applique à toute utilisation. « Si un pays accepte un Organisme Vivant Modifié (OVM), il a le devoir d'en informer les autres pays de la CEDEAO. Si le niveau régional donne un avis non conforme, les Etats sont souverains de décider d'introduire ou non l'OVM. Mais si le niveau régional donne un avis favorable, les OVM pourront circuler librement entre les pays. »
Le document a été validé techniquement à Abuja en mai 2019 et doit être soumis aux ministres statutaires de la CEDEAO pour validation, ensuite il faudra élaborer les éléments d'application avec tous les acteurs. Selon lui, l'adoption de ce règlement contribuera à la réduction des risques liés aux OVM et des produits dérivés.

3. Bilan du processus de participation au processus d'élaboration du règlement (Jean-Paul Sikeli, COPAGEN)

La COPAGEN a participé aux consultations et partagé son analyse du règlement. Certaines de ses revendications ont été prises en compte comme : i) les risques liés aux OGM ; ii) le principe de précaution ; iii) l'étiquetage des OGM et produits dérivés. Mais d'autres ne l'ont pas été. Il s'agit entre autres de : i) la proposition d'adopter une directive plutôt qu'un règlement pour permettre aux Etats de légiférer de manière souveraine ; ii) la reconnaissance de territoires sans OGM ; iii) l'imprescriptibilité des poursuites liés aux biotechnologies ; iv) l'abandon du concept d'équivalence en substance.

Actuellement, il y a des expérimentations scientifiques à hauts risques pour la biodiversité. Exemple du lâcher de moustiques génétiquement modifiés au Burkina. Face à tous ces risques, ne devrait-on pas adopter un moratoire ?

4. Plaidoyer pour la reconnaissance des semences paysannes dans la législation nationale (Ramadan Sylla, CNOP Mali)

En se basant sur l'article 9 du TIRPAA qui reconnaît le droit des paysan-nes de produire, d'échanger librement et de conserver leurs semences, la SC malienne a pu influencer les décideurs politiques a accepté le principe de réviser la loi semencière nationale en vue de la reconnaissance des semences paysannes.

Un cadre de concertation regroupant la Direc-

tion de l'Agriculture, la recherche scientifique et la société civile a été mis en place à cet effet. L'option est d'élaborer un document de politique semencière qui reconnait le système semencier paysan dans la loi nationale semencière. Cette dernière peu conforme aux exigences des acteurs du cadre de concertation et au modèle d'élaboration des lois au Mali est en cours de révision. Cependant, le risque subsiste et en cas de changement ministériel, la CNOP devra reprendre tout le plaidoyer. On note également la pression des textes qui ont été ratifiés au niveau régional sans lien avec les dynamiques déployés dans les pays. Face à tous ces freins, la CNOP poursuit en parallèle son travail d'accompagnement des producteurs/trices pour conserver les semences.

5. **Approche territoriale pour une TAE (Oumar Ba, maire de Ndiob)**

L'expérience du programme agroécologique de la commune de Ndiob (22000 hab., 22 villages, Fatick) à l'échelle de son territoire s'est faite sur la base d'une large consultation des populations pour recueillir leurs observations et leurs priorités pour une TAE. Cette démarche participative et inclusive a été adoptée pour se rassurer de l'appropriation du programme par la population et garantir la pérennisation de l'initiative. Pour amorcer le programme, quelques activités ont été mises en œuvre notamment : i) l'intégration des pratiques de compostage et de zaï ; ii) la valorisation des produits tels que l'arachide et des produits forestiers ; iii) la promotion du consommé local ; iv) l'installation de foyers améliorés ; v) la reforestation. Des difficultés persistent quant à la généralisation de l'utilisation de matière organique dans toute la commune.

Pensant que cette expérience pouvait servir à d'autres communes du Sénégal, ils ont mis en place le REVES pour mutualiser leurs expériences. En février 2020, les maires du REVES vont se retrouver pour élaborer une charte de gouvernance foncière et affirmer leur position contre les OGM qui créent des dépendances des producteurs. En ces termes, le Maire de Ndiob s'est exprimé : « Nous ne pouvons pas avoir une autonomie avec les OGM dès lors que les producteurs ne peuvent pas les produire. Nous ne voulons pas dépendre des firmes multinationales. »

En réponse aux différentes communications qui ont été exposées par les panélistes, les observations suivantes furent notées :

- Plusieurs participants sont revenus sur le fait que le processus de consultation relatif au projet de règlement régional sur la biosécurité n'avait pas été assez inclusif au Sénégal et que le règlement biosécuritaire favorisait la libre circulation des OGM en Afrique de l'Ouest.
- Ils regrettent aussi que le comité national du TIRPAA ne soit pas fonctionnel au Sénégal ;
- Le règlement semencier sous régional est calé sur l'UPOV qui n'est qu'un jeu d'influence.
- L'Art. 9 du TIRPAA n'est pas un article contraignant (« en accord avec les règlementations nationales ») au contraire de l'article qui traite des droits des améliorateurs ;
- Au niveau des Etats, que ce soit en Afrique ou en Europe, il y a des politiques contradictoires (à la fois favorables aux OGM ou à l'industrialisation et à l'AE) ; l'AE n'a pas le même contenu pour tous les acteurs ;
- La société civile se demande comment faire des techniciens qui valident les documents politiques ses alliés pour influencer les lois et politiques.

A titre de recommandations de la société civile, il a ainsi été proposé de :
- Clarifier le concept d'AE et de ne pas accepter n'importe quel acteur dans nos alliances ;
- Elaborer un règlement sur le TIRPAA au niveau de la CEDEAO pour reconnaître les droits des paysans, la reconnaissance et la libre circulation des semences paysannes en se basant sur la loi du Burkina ;
- Promouvoir la TAE à l'échelle terroir pour créer des emplois, en poursuivant le renforcement des acteurs engagés, en particulier des jeunes et des femmes ;
- Consacrer dans les budgets nationaux un pourcentage à l'AE ;
- Accompagner la DyTAES pour accéder qu'elle puisse accéder aux financements climatiques.

Restitution des travaux de groupe

Cette session a été modérée par **Monsieur Oussouby Touré** avec l'appui des membres de la DyTAES qui ont restitué les résultats des travaux de groupe, en l'occurrence :

- M. Iba Mar Faye (Chargé de projet, Gret),
- M. Jean Michel Sène (Chargé de programme agroécologie, Enda Pronat),
- Dr. Raphaël Belmin (Chercheur au CIRAD),
- M. Louis-Etienne Diouf (Représentant AgriSud International au Sénégal)

Pour cette session, les participants ont été répartis en quatre groupes. Les deux premiers groupes ont travaillé sur la « Construction et opérationnalisation du cadre de dialogue multi-acteurs sur la TAE ». et le reste les « Actions à inscrire dans la feuille de route pour la DyTAES (horizon 2021).

Construction et opérationnalisation du cadre de dialogue multiacteurs sur la TAE

Pour traiter ce sujet, les groupes concernés ont formulé des propositions sur les différentes échelles du cadre, sa vision, les membres, la gouvernance et l'ancrage institutionnel, les modalités de fonctionnement.

a. **La vision :** Donner un contenu transversal à la TAE et amener les différents acteurs, via la sensibilisation, à comprendre et à s'engager pour construire un consensus national sur la TAE.

b. **Les échelles :** Mettre en place des cadres de concertation au niveau communal, à l'échelle départementale, régionale ou pôle territoire, et un cadre à l'échelle nationale (Ministères, PTF, Haut conseil territorial, agence de développement local… présidé par une instance compétente de l'Etat, un représentant des élus ou de la société civile). Ces différentes échelles devraient s'emboîte les unes aux autres au niveau inférieur le plus proche.

c. **Les membres qui devraient composer le cadre :**
En plus des membres de la DyTAES, associer d'autres acteurs de la transition écologique (énergie,..) en lien avec le cadrage stratégique du pays. Des groupes d'acteurs stratégiques ont été identifiés comme des acteurs influents (Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Émergent, Commissariat à la sécurité alimentaire), des institutions financières, des privés (notamment industriels), des agences de Nations Unies, les collectivités territoriales et les élus.

d. **La gouvernance et l'ancrage institutionnel du cadre :**
- Confier l'animation des cadres communaux et départementaux aux acteurs à la base ;
- Laisser la coordination à l'Etat, avec une co-animation de membres de la DyTAES ;
- Confier l'animation du cadre national de dialogue à l'Etat avec un ancrage national et une déclinaison au niveau territorial ;
- Mettre en place un comité de coordination qui permette à différents ministères concernés de coopérer avec une présidence assurée par une institution transversale (ex. secrétaire général du gouvernement…) ;
- Acter le mise en place du cadre national par arrêté présidentiel au niveau national, préfectoral ou communal au niveau local ;
Nb : Pour l'échelle locale, l'idée n'est pas d'installer des cadres partout dès le début, mais de commencer avec les collectivités où les expérimentations se dérouleront.

e. **Les modalités de fonctionnement du cadre :**
- Elaborer un agenda avec des objectifs et un système de suivi ;
- Commencer par une mise à niveau des populations sur l'AE dans les territoires à travers l'information et la sensibilisation sur la base d'un dialogue participatif ;
- En plus d'un comité de coordination, mettre en place des groupes thématiques d'experts (paysans, société civile, chercheurs) pour orienter les choix des décideurs ;
- Mobiliser des ressources pour le financement de la TAE.
Autre recommandation : Veiller à la mise en cohérence du cadre règlementaire et des politiques de sorte à ce que la TAE soit intégrée dans les documents politiques au niveau local et national.

Actions à inscrire dans la feuille de route pour la DyTAES (horizon 2021)

Avant d'aller dans le vif du sujet, un des groupes a proposé des éléments de cadrage de la DyTAES qui se résument comme suit :
Dans un an, la DyTAES sera un réseau structuré mais flexible, représentatif et inclusif, qui dialogue avec l'Etat dans un cadre de concertation établit et qui émettra des recommandations aux divers décideurs. Les recommandations seront nourries par les expériences des membres qui travaillent à différentes échelles géographiques.

La DyTAES sera un réseau :
1. **Structuré :** Il appartient aux membres de la DyTAES de voir l'opportunité de formaliser la DyTAES ou pas. Les participants ont insisté sur l'importance de :
- harmoniser la conception de l'AE pour convaincre les autres,
- visibiliser tous les membres de la DyTAES,
- assurer le principe de transparence,
- avoir un mode de gouvernance horizontal avec une base démocratique large.

2. **Flexible :** Tension entre besoin de formaliser et nécessité de garder des marges de flexibilité qui ont permis à la DyTAES de trouver un souffle.

3. **Inclusif et représentatif des différents secteurs et acteurs :** la DyTAES devrait mieux intégrer les acteurs de la pêche, les entreprises, les représentants des services techniques de l'Etat dans les zones et identifier les acteurs manquants. Elle reste ouverte pour un élargissement.

4. **Qui dialogue avec l'Etat dans un cadre de concertation établit :**
- Création d'une cadre de concertation = demande N°1 de la DyTAES,
- Interlocuteur privilégié et légitime pour parler d'AE avec l'Etat,
- Cadre de dialogue où l'Etat est représenté dans toute son épaisseur,
- Nourrit par les membres qui travaillent à différentes échelles et des territoires,
- DyTAES pas en position de confrontation de l'Etat

5. **Qui émet des recommandations aux décideurs**

- Veiller à ce que les recommandations soient appliquée et transformées en politiques publiques,
- Que l'AE soit inclue dans l'ensemble des politiques, lois, plans, programmes,
- La DyTAES ne s'adresse pas uniquement à l'Etat (société civile, entreprises)

6. **Qui est modèle de changement à d'autres échelles** => Partage d'expérience DyTAES

- Echelles territoriale, régionale
- Sensibiliser les jeunes (technologies de l'information), des masses rurales / fortification

7**. Qui réalise des actions de sensibilisation à l'AE :** auprès des acteurs politiques et de tous les acteurs de la base (écoles)

8. **Qui se décentralise :**

- Structuration à plusieurs échelles territoriales (DyTAES locales)
- Collaboration avec les structures existantes (ex : Plan Alimentaire territorial)
- Appui à la territorialisation des politiques publiques.
- Expérimentations holistiques dans les zones « championnes »
- Identification des initiatives pour pouvoir construire avec elles.

Sur la base de ces 8 principes, 5 actions majeurs et des étapes intermédiaires ont été proposés :

1. **Consolider la DyTAES dans ses actions :**

- évaluer les forces et faiblesses de la DyTAES ;
- étudier l'opportunité de sa formalisation ;
- redéfinir nos objectifs et mission sur le long terme ;
- redéfinir notre mode de fonctionnement (rôles et responsabilité des membres) ;
- définir notre vision de l'AE ;
- définir un plan stratégique de plaidoyer à l'échelle locale, régional et nationale ;
- élaborer une stratégie de communication à plus long terme.

2. **Assurer le suivi des recommandations du document de contribution de la DyTAES :**

- Mettre en place un comité de suivi au sein de la DyTAES avec un cahier de charges et des indicateurs pour faire le suivi

3. **Mettre en place un cadre permanent de dialogue interministériel et avec les institutions étatiques sur la TAE :**

- Identifier et mobiliser des acteurs pertinents qui ne sont pas encore présents ;
- Poursuivre le plaidoyer auprès des services de l'Etat pour enclencher la mise en œuvre du cadre.

4. **Elaborer de manière participative un modèle de TAE par zone écogéographique (avec les producteurs, techniciens, chercheurs,…) :**

- Mettre en place des DyTAES locales dans les départements les plus dynamiques ;
- Elaborer, poursuivre et évaluer les modèles de TAE (production d'évidences scientifiques).

5. **Poursuivre la communication et la sensibilisation :**

- Poursuivre le processus de capitalisation des succès des initiatives existantes ;
- Organiser des émissions télévisées et radiophoniques.

Ainsi, la DyTAES devra se mobiliser dans les territoires pour accompagner des dynamiques territoriales pour une mise à l'échelle de l'agroécologie et ainsi construire des modèles afin d'alimenter le dialogue politique et d'améliorer les recommandations déjà formulées.

Au terme des restitutions des travaux de groupe, les recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

- Plaider pour que l'ancrage du cadre national de dialogue et d'orientation sur la TAE soit logé à la présidence de la République ou au Secrétariat général du gouvernement qui représente l'ensemble des ministères ;

- Structurer les cadres locaux avant de mettre en place le cadre national, en veillant à ce que le niveau départemental ait des représentants communaux légitimes et représentatifs et des instances départementales ;

- Elaborer des plans d'actions au niveau de chaque cadre en veillant aux questions de régulation entre les différentes initiatives/ cadres existants pour créer de la cohérence et éviter des interventions aux antipodes de l'AE ;

- Lier le fonctionnement des cadres aux éléments de sa composition, plutôt qu'aux ressources financières ;

- Associer plus d'OP, de jeunes et de femmes dans la coordination de la DyTAES ; il importe de leur confier des responsabilités dans les cadres locaux (nommé des points focaux) ;

- Profiter de la réforme en cours pour l'intégration des politiques de l'Etat aux différents échelons de gouvernance (communes, départements, pôles territoires) pour interpeler les autorités sur ce projet de territoire (prise en compte de la TAE) ;

- Poursuivre la cartographie des organisations et initiatives en matière d'agroécologie ;

- Prioriser l'accompagnement des jeunes et des femmes dans la TAE ;

- Utiliser les séries télévisées pour sensibiliser les jeunes sur le consommé local ;

- Mieux prendre en compte les principes et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire dans la TAE pour mettre en évidence le rôle centrale de l'AE dans l'économie du pays ;

- Plaider pour qu'au moins 30% du budget dédié à l'agriculture au Sénégal soit orienté vers le soutien à l'AE (formation, financement du petit matériel, accès à l'eau productive, aux intrants biologique, aux semences de qualité, au compost et aux animaux).

Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture des Journées de l'Agroécologie a été modérée par **Dr. Saliou Ngom, correspondant national de la CEDEAO au niveau du MAER du Sénégal**. Il a tenu à rappeler tout le chemin parcouru par la société civile pour que l'agroécologie soit reconnue par les autorités au plus haut niveau. L'Etat du Sénégal est aujourd'hui prêt à accompagner la DyTAES sur la formation, la recherche, la capitalisation des initiatives, etc. Pour cela, le Ministre de l'Agriculture a invité la DyTAES à se formaliser.

Au nom du CNCR et du ROPPA, M. Babacar Diop, a rappelé que le processus est encore long et qu'il nous faudrait dès à présent commencer à préparer la quatrième édition des Journées de l'Agroécologie. Il a invité la société civile à continuer à rester souder et à encourager l'Etat à aller vers des politiques consensuelles.

M. Ouédraogo Boukary Directeur de cabinet, au nom du Ministère de l'Agriculture et des aménagements hydro agricoles du Burkina Faso, a traduit sa reconnaissance à l'endroit du gouvernement du Sénégal qui l'a invité à la troisième édition des JAE et l'a félicité pour son engagement à soutenir la transition agroécologique. Il dit compter s'appuyer sur l'exemple du Sénégal pour organiser des concertations multidimensionnelles au Burkina Faso, en vue d'enregistrer les préoccupations de tous les acteurs. Il s'est engagé à rendre compte auprès de son ministre afin qu'il soit le porte parole auprès de son gouvernement pour que la TAE soit inscrite dans les politiques de son pays. Il a terminé en recommandant à ce que la quatrième édition des JAE nous permette de faire un examen critique de la mise en œuvre des recommandations de la DyTAES.

Thérèse Mbaye, au nom du RNFRS a insisté sur le dynamisme des femmes qu'elle a rencontré lors des ateliers de consultation de la DyTAES dans les 6 zones AE : « Ces femmes méritent d'être accompagnées. Elles ont un savoir local qu'il ne faut pas négliger. » Elle a sollicité les membres de la DyTAES a appuyé les femmes pour avoir accès aux terres pour mettre en œuvre la TAE, restaurer l'environnement et améliorer la qualité de l'alimentation.

Oumar Ba, maire de Ndiob, au nom de la DyTAES a remercié tout ceux et celles qui se sont impliqués dans l'organisation de cet évènement. Il a tenu a rappelé la spécificité du Sénégal, où tous les acteurs ont décidé d'aller ensemble pour porter la Transition Agroécologique. A cet effet, il a remercié Mariam Sow qui a été l'élément moteur du rassemblement. Le second défi relevé a été de maintenir un dialogue permanent avec l'Etat jusqu'à ce que le Président de la République accepte de parrainer les JAE. Cette troisième édition a été l'occasion de constituer une force de propositions. Cette rencontre a été possible grâce à la contribution des membres de la DyTAES avec l'appui de leurs partenaires techniques et financiers. « Nous allons relever le défi de la 4eme édition, à savoir : être des influenceurs auprès des consommateurs pour qu'ils exigent des produits de qualité aux producteurs. » Il a terminé en remerciant tous les invités de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe et en déclarant clôt la 3eme édition des Journées de l'Agroécologie.

Annexe 1 : Discours du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

Discours du MAER à l'ouverture de la 3ème édition de journées de la TAE

Monsieur, le représentant de la Direction régionale de la FAO pour l'Afrique de l'ouest ;
Monsieur, le représentant de la CEDEAO ;
Monsieur, le représentant du Ministre de l'Agriculture et des Aménagements hydro-agricoles du Burkina Faso ;
Monsieur, le Président du CNCR ;
Madame, la Secrétaire exécutive de Enda-Pronat, membre du comité de pilotage de la DyTAES ;
Mesdames et Messieurs, les représentants
- Des institutions de recherche et enseignement supérieur et professionnel
Mesdames et Messieurs, les représentants - Des élus locaux
Mesdames et Messieurs, les représentants
- Des organisations paysannes, des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé ;
Chers producteurs et productrices Chers invités en vos titres et grades,

En acceptant de présider la cérémonie officielle de la 3ème édition des journées de l'agroécologie, organisée par la Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES), je consolide l'engagement du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) pour le portage institutionnel de la Transition Agroécologique (TAE) au sein du gouvernement du Sénégal.

La détermination manifeste des membres de la DyTAES pour l'organisation de cet événement démontre à suffisance que les résultats attendus de ces journées permettront de formuler des recommandations précises pour améliorer la pratique de la transition agroécologique dans l'élaboration et la mise en œuvre de nos programmes et politiques publiques.

Mesdames et Messieurs, il me plait de rappeler que le symposium sub-saharien organisé, par la FAO en 2015 à Dakar, sur l'agroécologie avait attiré l'attention sur un certain nombre de phénomènes qui menacent la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale. Je veux citer, entre autres, (i) l'augmentation de la population, en particulier, dans les pays en voie de développement, (ii) les changements climatiques qui perturbent les cycles culturaux, augmentent les risques de catastrophes et contribuent à la dégradation des terres et (iii) les conflits sur le foncier qui sont devenus une problématique majeure.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale s'est engagée, dans un nouvel agenda, à atteindre les 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) à l'horizon 2030. Au niveau continental, l'Agenda 2063 constitue le nouveau cadre stratégique pour le développement durable de l'Afrique tandis qu'au niveau régional, dans le cadre du soutien à la promotion de la pratique de l'agroécologie des états membres de la CEDEAO, l'Agence Française de Développement (AFD) vient d'accorder un financement au Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE) pour un montant total de 8 millions d'Euros. L'objectif général de ce projet est d'améliorer les performances des exploitations agricoles familiales pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'accroissement des revenus et une meilleure résilience aux

perturbations climatiques tout en favorisant des processus de préservation et de restauration des écosystèmes naturels cultivés.

C'est pour moi, l'occasion de remercier tous nos partenaires financiers et techniques qui nous accompagnent dans l'opérationnalisation de nos politiques et programmes agricoles.
Au Sénégal, le gouvernement s'est, également, engagé à promouvoir la pratique de la transition agroécologique à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) VERT horizon 2019-2024 et la vision 535 (par cinq initiatives, trois programmes nationaux et cinq accès universels), déclinés par Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République. La synergie de ces visions a pour objectif de contribuer à l'atteinte des ODD 1, 2, 7, 8, 9, 13 et 15 afin de participer significativement aux efforts déployés en matière d'atténuation et d'adaptation aux contraintes environnementales pour renforcer la résilience, d'une part, et soutenir le développement de chaînes de valeurs agricoles à haute valeur ajoutée, d'autre part.

A cela, s'ajoutent les dispositions de divers documents cadre de politique de l'Etat dont la Stratégie Nationale de Développement Durable pour la promotion de modes de production durables. Ces initiatives émanent de l'engagement du gouvernement sénégalais, à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, de soutenir l'émergence de systèmes de production sains et durables qui sont capables d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Mesdames et Messieurs, vous conviendrez avec moi qu'il est donc heureux de constater, au cours des deux éditions des journées de l'agroécologie, que de plus en plus, d'ONG, d'organisations de producteurs, d'universités, d'institutions de recherche et même de collectivités territoriales se lancent dans des initiatives communes pour le développement de la pratique de l'agroécologie au pays. Cette clairvoyance du développement est celle d'« Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit » ; ce qui revient à installer l'économie sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois décents tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles.

En effet, les impacts négatifs de nos activités anthropiques, et plus spécifiquement agraires, sur notre santé et sur l'environnement ne sont plus à démontrer, et nous sommes conscients que ceux-ci constituent des menaces pour les générations actuelles et futures.

Ainsi, l'établissement de la pratique de l'agroécologie apparaît comme une opportunité que notre pays doit saisir car il pourra être un des piliers d'un développement économique durable et équitable envers les générations futures. D'où la pertinence du Programme de Reforestation (porté par l'Agence de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte) pour les efforts de reboisement et de restauration des sols, et de la TAE pour renforcer les capacités des agriculteurs pour l'adoption de meilleures techniques agricoles, de conservation, de lutte biologique etc.

Qu'il me soit donc permis de recommander aux initiateurs de la DyTAES à se formaliser dans un cadre permanent et structuré de concertations qui serait l'interlocuteur du Gouvernement dans la mise en œuvre de la vision du Chef de l'état relative à l'application la transition agroécologique.

Car, il est impératif aujourd'hui de mettre en cohérence toutes les interventions dans le cadre d'une stratégie globale de la pratique de l'agroécologie, qui soutient le renforcement du dialogue et de la concertation entre tous les acteurs, la clarification des rôles et des responsabilités de chacun, ainsi que la mise en œuvre de mécanismes de coordination des interventions publiques et privées.

Vos travaux vont certainement permettre d'enrichir le document de contribution de la société civile qui sera présenté au Président de la République, le 1er Février 2020, en vue de consolider le parachèvement du processus de mise en place de la transition agroécologique dans l'élaboration de nos programmes et politiques publiques ainsi que les stratégies de sa mise en œuvre.

Les expériences développées ou initiées au niveau des autres pays de la sous- région et qui seront débattues

lors des panels prévus à cet effet, seront d'un apport considérable.
Je ne saurais terminer sans réitérer mes remerciements et félicitations à tous les participants, notamment les membres de la DyTAES pour leur engagement et le travail remarquable déjà réalisé.

Je souhaite de fructueux échanges à tous les participants, et déclare ouverte la 3ème édition des journées de l'agroécologie, du 30 et 31 janvier 2020, à Dakar.

Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural – Sphères ministérielles du 1er Arrondissement de Diamniadio BP 4005 DAKAR /SENEGAL – Tél. : (221) 33 859 68 60 – Email : min.agri@agriculture.gouv.sn

Annexe 2 : Liste des participants

Civilité	NOM	Prénom(s)	Organisation(s)
M.	NDIAYE	Wagone	A.G.E
M.	BA	Samba	ACCES
M.	SECK	Abdoulaye	ACCES
M.	BA	Ibrahima	ACCES
Mme	MICHELINI	Lucia	ACF
Mme	VERRIERE	Pauline	ACF
Mme	SOUMAHORO	Nathaly	Action Aid Sénégal
Mme	GUEYE	Aissatou	Action Aid Sénégal
M.	NDOYE	Assane	ADEC
Mme	FAYE	Maguette	ADEC
M.	SOW	Samba Mamadou	ADID
M.	DIONE	Mamadou	ADL
M.	NIANE	Ibrahima	AFD
M.	DIEDHIOU	Fomara	AFSA
M.	GUEYE	Assane	AGRECOL
M.	DIALLO	Baye Yoro	AGRECOL Afrique
M.	EJOUT	Louis	Agrisud
M.	DIEME	Siré	Ajac Blouf
Mme	DIAGNE	Adja Binetou	Am Be Koun
Mme	LOQUET	Maryline	Ambassade de France
Mme	GUINDO	Souadou	Ambassade de France
M.	THIAM	Papa Gora	AMS
M.	SAMB	Saliou	ANA
Mme	ROUZIERE-BEAU	Olivia	ANAA
Mme	DIOUF	Thieleme	ANAA

M.	DIOP	Mamadou	ANCAR
Mme	CAMARA	Mariama	ANCAR
M.	DIOP	Kader	ANER
M.	SECK	Harouna	ANPEJ
Mme	DIENG	Ndaye Fatou	APAF Sn
M.	GUEYE	Abdou	APRAO
M.	FALL	Alassane	ASDEC
M.	KANE	Papa Amadou	ASDEC
M.	FAYE	Paul Daouda	ASDIC
M.	DIOP	Babacar	ASPRODEB
M.	NDIAYE	Alihou	ASPSP
M.	NIANE	Mamadou	Assemblée Nationale
M.	LEGAY	Christian	Autre Terre
M.	DERRA	Salif	AVI - TAPSA
M.	NDOUR	Idrissa	AVSF
M.	BALDE	Moussa	AVSF
M.	MATHIEU	Bertrand	AVSF
M.	FAYE	Ibrahima	Baol Environnment
M.	BODIAN	Baba	Bioforce.vb
M.	WANE	Saikou Oumar	Biotech S.S
M.	NIERE	Bjorn	BMZ
M.	FAYE	Damilo	Caritas
Mme	NGOM	Marie Clover	Caritas
M.	DIAGNE	Djibril	CCASA
Mme	PASCAL	Jessica	CCFD-Terre Solidaire
M.	BROCHARD	Valentin	CCFD-TS
M.	YERIMA	Borgui	CEDEAO
Mme	SECK	Oumy	CEEDD
M.	NDOYE	Ibrahima	CEFE (MEDD)
Mme	LABARGA	Amagoia	CERAI
Mme	TABAUE	Fatou	CERES
Mme	TABAUE	Fatou	CERES
Mme	BALDE LOUM	Safiatou	CERFLA
M.	NDIAYE	Cheikh Ahmed Tidiane	CIA - Agroservice
Mme	NDOME	Khady Thiam	CICODEV
Mme	NDOYE	Khady Thiam	CICODEV
Mme	FAYE	Tabara	CICODEV
M.	BONNE	David	CIRAD
Mme	FERNANDES	Paula	CIRAD
Mme	LEWICKI	Sylvie	CIRAD
M.	BELMIN	Raphael	CIRAD / ISRA
M.	BELMIN	Raphael	CIRAD / ISRA
M.	NGUIRANE	Adama	CLM
M.	SOW	Oumar	CLOOP
M.	YOUGBARE	Souleymane	CNABis
M.	DIOP	Adama	CNCR
M.	SEGNANE	Serigne	CNCR

M.	SALL	Nadjmou	CNCR
M.	DIEDHIOU	Michael	CNCR
M.	CISSE	El Hadji Thierno	CNCR
M.	FALL	Ibrahima	CNCR
M.	NGOM	Baba	CNCR
Mme	YATTARA	Aissata	CNDD / COPAGEN
M.	DIALLO	Alousseynou	Collectif des maraichers
M.	CAMARA	Sory	Colufifor
Mme	NDIO	Ndéye Fatou	Comité local Darou Khoudoss
Mme	NDIAYE	Agathe	Comité local Darou Khoudoss
M.	CAMARA	Cheikhna	Commune de Ballou
M.	BOISSY	Jérome Nicolas	Commune Ndiob
M.	FAYE	Modou	Commune Touré Mboude
M.	NDONG	Seck	CONGAD
M.	FALL	Abdou	Consultant
M.	FAYE	Mamadou Lamine	Cooperation
M.	KANNI	Abdoulaye	COPAGEN
M.	SIKELI	Jean	COPAGEN
M.	GOITA	Mamadou	COPAGEN / IPES
M.	SOW	Ismaila	CUMDE
Mme	GUEYE	Maty Ndome	DA / MAER
M.	FALL	Assane	DAMCP
Mme	DIOUF	Fatou Mbodj	DAT
Mme	WIANG	Fatima	DEEC / MEAD
M.	KANOUTE	Sadio	DEEG / MFFGE
M.	DIENG	Papa Gora	DEFCCS
Mme	DIALLO	Khady	Délégation Générale de Dakar
Mme	HOUDA-PEPIN	Fatima	Délégation Générale de Dakar
M.	DIABONE	Emmanuel	DEPO / MAER
M.	NDECKY	John Ismael	DEPP / MDCEST
M.	NASSISSI	Aboubakry	Député
M.	DIOUF	El Hadji John	DFPT
M.	DIAMANKE	SADOU	DFVP/MEDD
M.	SALL	Moctar	DGPRE
M.	GAUDREAU	François	DGQD
Mme	SIDIBE	Dienaba	DINFEL
M.	SARR	Gabriel	Direction de la planification
M.	SANE	Oumar	Direction et Agriculture
Mme	FALL	Lissa Meissa	DIREL / MEPA
M.	MBACKE	Mame Ibrahima	DITP
Mme	CAMARA	Seynabou	DITP / MPEM
M.	NDIEYE	Aboubakry	DPB / MFB
Mme	NDIAYE	Mame Coumba	DPDT
M.	FAYE	Omar	DPV
Mme	NDIAYE	Sokhna Soubeyna	DPVE / MEED
Mme	FALL	Abibatou	Eclosio
M.	LOUM	Cheikh	Eclosio

M.	FAYE	Jean François	Ecolodge de Bayouf Palal
Mme	DIOP	Fatou	ECOSAB
Mme	CISSE	Maty	Elephant Vert
M.	PADAU	Babacar	Eléphant Vert
M.	DIOH	Simon	Eléphant Vert
Mme	TALL	Sata	Enda
M.	BA	Ousmane	Enda
M.	THOMAS	Jean Philippe	Enda
Mme	NDOYE	Fatou	Enda Graf
M.	TAMDIE	Oumar	Enda Graf
Mme	SOW	Fatou	Enda Pronat
Mme	NDIAYE	Pauline	Enda Pronat
Mme	BA	Haby	Enda Pronat
Mme	NDEYE	Khalifa Hane	Enda Pronat
M.	SAER	Lo	Enda Pronat
M.	DIENG	Pape	Enda Pronat
Mme	NDIAYE	Aminata	Enda Pronat
M.	FAYE	Elhadji	Enda Pronat
Mme	BRDYIL	Salma	Enda Pronat
M.	BA	Diadé	Enda Pronat
M.	THIAM	Serigne	Enda Pronat
M.	NDIAYE	Alassane	Enda Pronat
M.	SENE	Jean Michel Waly	Enda Pronat
M.	MBAYE	Gow	Enda Pronat
Mme	SOW	Mareme	Enda Pronat
Mme	SOW	Faba Hamet	Enda Pronat
M.	JOERG	John	Enda Pronat
Mme	DIALLO	Laure	Enda Pronat
M.	SALL	Thierno	Enda Pronat
M.	DIALLO	Karfa	Enda Pronat
Mme	VEILLON	Anna	Enda Pronat
M.	MBAYE	Moussa	Enda TM
M.	SARR	Daouda	ENSA
M.	SABO	Aboubacar	ENSA
M.	DIOUF	Omar	Envi
M.	BRATHUATTE	Ronnie	FAO
Mme	BAD	Ndeye Youne	FAO
Mme	KUCHNE	Isabel	FAO
M.	NDOW	Yaune Badiane	FAO
Mme	Kebede	Yodit	FAO / IRD
M.	SOW	Oumar	FDH / Luxembourg
M.	FALL	Becaye	FENAB
M.	SECK	Ibrahima	FENAB
M.	DIOP	Doudou	FENAB
M.	DIOP	Mor Mbaye	FENAGIE
M.	SANOU	Issouf	FENOP
M.	SOW	Seydina	Foj cogen

Mme	SYLLA	Fatma	Fondation Heinrich Boll
M.	GUEYE	Mamadou	FONGIP
Mme	TNI	Yaye Abouyang	FONGS
M.	BADJI	Abdou Hadji	FONGS
M.	LY	Oumar	FONGS
Mme	GUEYE	Nogaye Séye	FONSTAB
M.	DIOP	Abou	GIE BALLAL
M.	SOW	Malick	GIFSP / Louga
Mme	CISSE	Julie	GIPS
M.	SEGARD	Matthieu	GIZ
Mme	LAMARI	Nadia	GIZ
Mme	VON BEHAIM	Donith	GIZ
Mme	POTT	Trante	GIZ
M.	BAIMEY	Ange David	GRAIN
M.	DIONE	Assane	GRDR
Mme	DeJACQUELOT	Gwenaelle	GRDR
M.	DIALLO	Hamet	GRET
Mme	VILLEMIN	Alice	GRET
Mme	NDIAYE	Aissata	GRET
Mme	KOOPMAN	Jeanne	GRET
M.	DIOP	Seytim	Groupe Précision
M.	GUEYE	Abdoul Karim	Heifer
M.	GUEYE	Amadou	HEKS - CPCR
M.	NIAY	Ousmane	HEKS - Sn
Mme	DIOP	Fatou Bintou	HSS
M.	FALL	Mamadou	IED Afrique
M.	NDAO	Adame	IED Afrique
Mme	SARR	Aida	IED Afrique
M.	EMMENEGGER	Rene	IFOAM
M.	ADESSOU KWAI	Séna	INADES FORMATION
M.	SOW	Mamadou	INP
M.	SOW	Samba	INP
Mme	LOCONTO	Allison	INRAE/FAO
M.	DAYO	Guiguigbaza Kossigan	INSAH / Cilss
M.	EBBE	Mohamed Abdellahi	Institut du Sahel
M.	CHAURETTE	Eric	Interpares
M.	CHAURETTE	Eric	Interpares
M.	BA	Cheikh Oumar	IPAR
Mme	PESODEAUD	Céline	IPES-FOOD
Mme	LEBOURLIGU	Salomé	IPES-FOOD
Mme	WADE	Tania	IRD
Mme	WADE	Tatiana	IRD / LCM
M.	LEQUERE	Antoine	IRD / LCM
Mme	LARDY	Lydie	IRD-IESOL
M.	SENE	Ablaye	ISAE
M.	SENE	Ablaye	ISAE
Mme	DIOP	Néné	ISDD

M.	LO	Henri Mathieu	ISE / GAIA
M.	DIOP	El Hadji Ousseynou	ISRA
M.	SY	Ousmane	ISRA
Mme	TALL	Laure	ISRA
M.	DIALLO	Djibril	ISRA
Mme	NDIAYE	Mame Farma	ISRA
Mme	SANOFO	Diaminatey	ISRA / CNRF
M.	MGOM	Saliou	ISRA / MAER
Mme	QUENUM	Claire	JAFOWA
M.	GROLLEAU	Laurent	JAFOWA
M.	NDIAYE	Gora	Jardins d'Afrique
M.	NIANG	Papa Madior	Jardins d'Afrique
M.	MIANG	Djibril	JVE Sénégal
M.	DIENE	Amadou	LCM
M.	TOURE	Abdoul Karim	LCS
M.	BAYE	Assane	LCS
M.	KANE	Elimane Habu	LEOS - Africa
Mme	SCHILL	Marie	MAE
M.	FALL	Modou	MAEM
M.	SABALY	Ibrahima Khalel	MAER / IPAR
Mme	FAYE	Coumba	Mairie
M.	FAYE	Ibrahima	Mairie
M.	FAYE	Ladjické	Mairie
M.	GASSAMA	Hamadou	Mairie
M.	BA	Oumar	Mairie de Ndiob / REVES
M.	DEME	Oumar	Mairie de Ndoga
M.	FRAEFEL	Urban	Mampuya
M.	DIOUF	Mamadou	MDCEST
M.	DIARA	Souleymane	MDCEST
Mme	NDIAYE	Sokhna Soubeyna	MEED / DPVE
M.	SOUMARE	Bakary	Ministère des collectivités territoriales
M.	GAYE	Samba	Ministère jeunesse
Mme	SENE	Arame Top	Ministère Santé
Mme	KLATTE	Maria	Misereor
M.	BALL	Mohamadou	MNA
M.	BASSENE	Victor Agnabo	MNA
M.	SECK	Cheikh Fall	MNA
M.	SAMB	Mame Ibrahima	MODIEC
Mme	BOVY	Halimatou	MondeFemmes
Mme	CHARLIER	Sophie	MondeFemmes
M.	BA	Oumar	NIMA
M.	VAUDRY	Romuald	Nitidae
Mme	DIOP	Magatte	NSS
M.	DIOUF	Ousmane	ONG Def ley
Mme	GIELGE	Berta	ONG des villageois de Ndem
M.	TANDIA	Yacouba	ONG ID
Mme	ATAHITITI	Thérèse Aissatou	ONG Kaguaman

M.	ISSOUFOU	Boubacar	PAM
Mme	DIENE	Maimouna	PAN Africa
M.	AZEVEDO	Jonathan	PFONGUE / TaFAé
Mme	GRIMAUD	Laura	PFONGUE / TaFAé
M.	BERTHE	Papa Abdourahmane	PIAVPEF / THP - SN
M.	CISSE	Seyni	PSME
M.	WADE	Cheikh Fadel	RAPEN
M.	SAMBOU	Jean Pierre	REDDAMEAS
M.	SOW	Oumar	REE
M.	NIANG	Oumar	REPES
Mme	SAGNA	Fanta	Réseau des femmes
M.	NDIAYE	Malick	REVES
Mme	KHOULD	Fatou	RFCP
Mme	KHOULE	Fatou	RFCP
Mme	GUEYE	Coumba	RFR
Mme	SOW	Adaru Djibbe	RFRS
Mme	DIALLO	Fatoumata	RNFR
Mme	NDIAYE	Djémé	RNFR
Mme	BOCOUM	Fatou	RNFR
Mme	MBAYE	Thérèse	RNFR
M.	DIOUF	Adama	RNFR
Mme	DIENG	Fatou	RNFR
Mme	CISSE	Aida	RNFR
Mme	LY	Oulimata	RNFR
Mme	DIA	Aminata	RNFRS
Mme	DIOUF	Louise	RNFRS
Mme	SARR	Awa	SAED
Mme	SARR	Awa	SAED
Mme	EZAN	Grace	SECNSA
M.	KANE	Ablaye	SENAF
M.	SIMEL	Papa	SIA
Mme	BATO	Clotilde	SOL
Mme	SALMON	Yuna	SOL
M.	DIALLO	Doudou	Solidagro
Mme	BACHELIER	Laura	SOS Faim
M.	DIOP	Papa Assane	SOS Faim
M.	PIGEON	Léonard	Station AGRI-TECHNO
Mme	TARDIF	Katherine	SUCO
M.	SENE	Babacar	UCAD
M.	BADJI	Birame	UCAD
M.	SYLLA	Ibrahima	UCAD
Mme	DIOP	Aibatou	UCAD
M.	GUEYE	Ndiogne	UCAD / BIOTECH
M.	SECK	Sidy	UGB
M.	SALL	Saidou Nourou	UGB
M.	DIOP	Eli Yatma	UGB
Mme	THIAM	Fatima	UGB

M.	COUNDOUL	Assane	UGB
M.	THIAM	Thierno	UGB
M.	DIENG	Pape	UGB
M.	NDIAYE	Ousmane	Unacois
M.	DIALLO	Mountage	Unacois
Mme	HITCHMAN	Judith	Urgenci
M.	LY	Ousmane	USAK
Mme	DIAW	Awa	VIVAS
M.	FALL	Ndongo	VIVAS / FENAB
M.	VODOUFFE	Simplice	Wafronet
M.	FRIEDRICH	Joer	WFD
Mme	DIEME	Dieynaba	Wildaf / sn
M.	CISSEM	Ibrahima	Woobin
M.	DIOUF	Sidy	Woobin
M.	SY	Ibrahima	Woobin
Mme	DIOUF	Katherine	
M.	MBACKE	Mame Ibrahima	
Mme	SEYDOUBE	Aminata	
Mme	NDEYE	Marème	
Mme	GUEYE	Nabou	
Mme	NENE	Therèse	
M.	DIBA	Lamine	

DyTAES - Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal